

L'ajournement

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué à la Chambre de même qu'en Colombie-Britannique que le processus est engagé, et cette décision n'est manifestement pas très populaire à Victoria. Je comprends parfaitement que ses habitants aimeraient mieux que le quartier général de la division E de la GRC se trouve dans leur ville.

Je voudrais donc en profiter pour expliquer brièvement comment cette décision a été prise. Je dirai tout d'abord que la décision relève du solliciteur du Canada en vertu des règlements d'application de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada. La GRC m'a tenu au courant du projet de déménager le quartier général. Le projet n'avait aucun caractère officiel avant que je lui donne mon approbation formelle. Même à l'heure actuelle, certains éléments du projet doivent être approuvés par le Conseil du Trésor avant de pouvoir être mis en œuvre, et on ne cherchera même pas à obtenir une approbation immédiate pour tous ces éléments. Il s'agit d'un processus d'introduction progressive qui durera de deux à trois ans et dont les incidences sur Victoria seront, à mon avis, réduites. Cependant, les approbations seront accordées dans cet ordre.

Un député d'en face a crié que je ne connais pas la différence entre Vancouver et Victoria. Je la connais, et qui plus est, le commissionnaire de la GRC la connaît également, car il a passé près de vingt ans de sa vie professionnelle en Colombie-Britannique. Il ne se cache pas d'avoir toujours préféré l'emplacement de Victoria à celui de Vancouver.

● (2210)

Cette initiative ne provient pas d'un Canadien de l'Est ni de quelqu'un qui ne sait pas ce qui se passe dans l'Ouest; c'est une initiative organisée et planifiée qui m'est présentée par des experts qui savent fort bien que la Colombie-Britannique a besoin d'un meilleur service de police.

J'ai en mains une copie d'une lettre qu'Allan Williams m'a fait parvenir il y a quelques jours, et je serais heureux de la déposer si le Règlement et les députés me le permettent. La lettre établit clairement qu'Allan Williams a discuté de ce sujet avec les intéressés et que d'après lui, en appliquant ce programme on améliorera les services de police en Colombie-Britannique.

Notre devoir est de fournir un bon service de police à la population de Colombie-Britannique. Après avoir consulté ses collaborateurs et après m'avoir écrit qu'il avait en effet été consulté et qu'à la suite de cette décision le service allait sûrement s'améliorer, le procureur général m'invite maintenant à examiner la question plus à fond. Je sais que c'est une décision impopulaire mais c'est au gouvernement qu'il appartient de la prendre et non pas à lui.

J'estime que nous avons agi de manière responsable et j'espère que les habitants de la Colombie-Britannique sont nombreux à reconnaître tous les avantages que cela présente sur le plan de l'efficacité et de la qualité des services—ainsi que les forces de police me l'ont expliqué elles-mêmes—et j'espère qu'ils savent aussi que le procureur général de la province a approuvé cette initiative pour des raisons policières; en outre, je crois fermement que cela va contribuer à améliorer l'efficacité et le rendement de la police . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais le temps dont il disposait est écoulé.

Je rappelle à la Chambre qu'il s'agit d'une motion d'ajournement. Je suggère simplement au ministre d'envoyer, s'il le souhaite, copie de ces lettres à l'honorable représentant.

L'ÉNERGIE—L'EXPLOITATION DES SCHISTES BITUMINEUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) d'étudier le dossier de l'exploitation des schistes bitumineux du Nouveau-Brunswick pour deux raisons: premièrement, parce que ce sont là des réserves importantes pour notre pays puisque nous cherchons à atteindre l'autarcie énergétique et deuxièmement, parce que c'est là une initiative importante pour le Nouveau-Brunswick puisqu'elle permettrait de créer des emplois qui font tellement défaut et qu'elle stimulerait considérablement le développement de cette province.

Je voudrais dire quelques mots de ces schistes bitumineux. Ces schistes se trouvent dans la formule géologique Albert que l'on pourrait assimiler à une grande soucoupe. Elle provient d'un ancien lac. Pour poursuivre ma comparaison avec une soucoupe, le centre serait situé dans le golfe du Saint-Laurent et le périmètre de cette soucoupe ferait à peu près un angle de 40° par rapport au centre. Au Nouveau-Brunswick, ces schistes bitumineux affleurent; on trouve ces gisements dans le comté d'Albert, du nord de Moncton jusqu'à mi-chemin entre Sussex et Saint-Jean. Les schistes couvrent une superficie de 2,500 milles carrés dans le sud-est du Nouveau-Brunswick.

Au début du siècle, les gens de la région ont découvert le potentiel des schistes et les ont exploités comme source d'énergie. Je ne crois pas que l'exploitation ait été rentable, mais j'ai vu brûler librement un morceau de schiste bitumineux qu'on avait enflammé avec une allumette. J'ai vu cela le mois passé.

On extrait le pétrole du schiste en le broyant et en le faisant chauffer dans une chaudière de distillation à 900 degrés Fahrenheit. L'huile s'écoule par le fond et le gaz s'échappe par le haut. Le gaz, s'il est recueilli, peut servir de source d'énergie pour extraire l'huile de schiste.

Le processus est semblable à celui qu'on emploie pour les sables bitumineux de l'Alberta. Un petit projet pilote a été lancé dans l'État américain du Colorado par la compagnie Occidental Petroleum.

Quand le schiste est plus profond, on perce des tunnels dans le roc et on creuse une chambre à combustion que l'on chauffe à 900 degrés. L'huile coule alors par le fond dans des tunnels verticaux d'où elle est pompée à la surface. C'est une autre technique que l'on utilise en Alberta. Elle est plus coûteuse et sert quand les schistes sont très profonds.

Fait important, environ le tiers des schistes du Nouveau-Brunswick se trouvent en surface et peuvent être extraits à ciel ouvert ou par excavateurs. Ils peuvent former le noyau de nos ressources d'énergie.